



COMMISSION DE SURVEILLANCE
DU MARCHÉ FINANCIER
DE L'AFRIQUE CENTRALE

ATELIER REGIONAL SUR LE DEVELOPPEMENT DU MARCHÉ FINANCIER EN AFRIQUE CENTRALE

L'ETAT DU DEVELOPPEMENT DU MARCHÉ FINANCIER DE L'AFRIQUE CENTRALE, OBSTACLES ET PERSPECTIVES

Douala, 29 & 30 octobre 2009



SOMMAIRE

- 1.** État de développement des marchés financiers de la CEMAC
- 2.** Les différents obstacles au développement des marchés financiers en zone CEMAC
 - 2.1.** la faible culture boursière
 - 2.2.** la faible culture de transparence et de gouvernance des entreprises
 - 2.3.** la faible profondeur du marché
 - 2.4.** la coexistence de deux bourses parallèles
- 3.** PLAN STRATEGIQUE DE DEVELOPPEMENT DU MARCHE FINANCIER DE LA ZONE CEMAC / « une feuille de route 2010-2015 »



COMMISSION DE SURVEILLANCE
DU MARCHÉ FINANCIER
DE L'AFRIQUE CENTRALE

ATELIER REGIONAL SUR LE DEVELOPPEMENT DU MARCHÉ FINANCIER EN AFRIQUE CENTRALE

1. ETAT DE DEVELOPPEMENT DU MARCHÉ FINANCIER DE L'AFRIQUE CENTRALE

Douala, 29 & 30 octobre 2009



1. Etat de développement du MFAC (1)

1ère

Phase ■ Créer les conditions optimales d'un démarrage opérationnel et sécurisé des activités du marché :

● Par la mise en place d'un cadre réglementaire cohérent, moderne et conforme aux standards internationaux en matière de régulation financière ;

● Par la mise en place d'un marché financier structuré qui s'appuie sur :

- l'acquisition d'une plate-forme de cotation automatisée (NSC V900) au sein de la BVMAC, opérationnelle depuis août 2008;
- l'acquisition d'une plate-forme de Règlement/Livraison au sein du Dépositaire Central, opérationnelle depuis août 2008;
- un système de règlement sécurisé et efficient des opérations boursières qui s'adosse sur le Système des Paiements à Gros Montants (SYGMA) de la BEAC intervenant ainsi en qualité de Banque de Règlement.



1. Etat de développement du MFAC (2)

1ère Phase ■ **Créer les conditions optimales d'un démarrage opérationnel et sécurisé des activités du marché :**

En délivrant des agréments à des structures solides capables d'animer le marché :

- **Des structures centrales : BVMAC en qualité d'entreprise de marché et de Dépositaire Central;**

- **Des Sociétés de Bourse (SDB), chargées d'activités d'intermédiation sur le marché :**

- **Agréments accordés à 3 SDB : satisfaction des conditions financières, humaines, matériels et techniques exigées pour l'exercice d'activités de Placement et de Négociation sur le marché**

- **SFA GABON** (agrément n° MFAC-SB 001/2006 du 13 octobre 2006)

- **BGFI BOURSE** (agrément n° MFAC-SB 002/2006 du 13 octobre 2006)

- **EDC Investment Corporation** (agrément n° MFAC-SB 003/2007 du 7 décembre 2007)



1. Etat de développement du MFAC (3)

2^{ème} Phase ■ Démarrage opérationnel des activités de marché :

- A la faveur de la réalisation des premières opérations :
 - 2 opérations par appel public à l'épargne :
 - Emprunt Obligataire dénommé « État Gabonais 5,50% net 2007-2013 » d'un montant levé de 81.5 milliards de FCFA qui fait l'objet d'une cotation à la BVMAC depuis 2009;
 - Emprunt Obligataire dénommé « Prix Import 7% 2009-2014 » d'un montant de 400 millions de FCFA qui fait l'objet d'une cotation à la BVMAC depuis septembre 2009.
 - 2 opérations par placement privé :
 - Emprunt Obligataire émis par la Banque Gabonaise de Développement (BGD) d'un montant de 10 milliards de FCFA;
 - Emprunt Obligataire émis par la Banque BGFI BANK d'un montant de 40 milliards de FCFA.



1. Etat de développement du MFAC (4)

- **BILAN** : en dépit de l'existence d'une solide structure organisationnelle et d'une infrastructure technique adéquates, le Marché Financier en Afrique Centrale demeure très atone et sa part dans le PIB de la CEMAC reste dérisoire.
- Décollage difficile;
- Volume d'opération bien en deçà des espérances;
- Une faiblesse des capitaux levés;
- Une liquidité très faible du marché;
- Timidité voire absence d'échanges sur les titres cotés;
- Difficultés de gestion de l'entreprise de marché et d'autres structures du marché



COMMISSION DE SURVEILLANCE
DU MARCHÉ FINANCIER
DE L'AFRIQUE CENTRALE

ATELIER REGIONAL SUR LE DEVELOPPEMENT DU MARCHE FINANCIER EN AFRIQUE CENTRALE

2. LES DIFFÉRENTS OBSTACLES AU DEVELOPPEMENT DU MARCHE FINANCIER EN ZONE CEMAC

Douala, 29 & 30 octobre 2009



2.1 La Faible Culture Boursière

■ La culture de marché reste embryonnaire

- le marché financier demeure en zone CEMAC un outil dont l'utilité reste méconnue;
- méconnaissance des techniques boursières par les agents économiques
- méconnaissance des opportunités qu'offre le marché financier en termes de placement et de financement
- insuffisance de culture d'entreprise qui limite les perspectives de recherche perpétuelle de nouveaux sentiers de financement permettant de servir de nouvelles ambitions de croissance
- la défiance nourrie des épargnants et investisseurs à l'égard du système financier dans son ensemble.



2.2 La faible culture de transparence

■ **Quasi absence de production et de diffusion de l'information financière :**

- **opacité dans la gestion;**
- **indisponibilité de l'information permanente ou occasionnelle et de l'information périodique;**
- **problème de la fiabilité de l'information diffusée.**



2.3 La faible profondeur et l'illiquidité du marché

■ **Manque de connaissance de la sensibilité des acteurs économiques :**

- **manque de connaissance des besoins de financement des acteurs économiques;**

- **manque de connaissance des ambitions de croissance des acteurs économique;**

- **faible offre des produits adaptés;**

- **un volume restreint de transactions.**



2.4. La coexistence de deux bourses dans la zone CEMAC

■ Faible développement du marché financier :

- Insécurité juridique liée au chevauchement des réglementations et des instances de supervision des marchés financiers;**
- Étroitesse du marché financier de la zone CEMAC :**
 - étroitesse de la gamme des produits offerts;**
 - faiblesse des transactions;**
 - défaut de liquidité du marché**
- Désaffectation des entreprises et des milieux d'affaires**
- Insuffisance de fonds propres**



COMMISSION DE SURVEILLANCE
DU MARCHÉ FINANCIER
DE L'AFRIQUE CENTRALE

ATELIER REGIONAL SUR LE DEVELOPPEMENT DU MARCHÉ FINANCIER EN AFRIQUE CENTRALE

3. PLAN STRATEGIQUE DE DEVELOPPEMENT DU MARCHÉ FINANCIER DE LA ZONE CEMAC / « une feuille de route 2010-2015 »

Douala, 29 & 30 octobre 2009



3. Stratégie de développement

■ **Une stratégie de développement du marché financier axée sur 2 volets :**

- **créer les conditions d'un espace harmonisé et intégré du marché financier;**
- **Créer les conditions permettant d'insérer le Marché financier dans une véritable dynamique de financement de la croissance et de la réduction de la pauvreté.**



3.1. Bâtir un marché financier harmonisé et intégré(1)

■ Qui permet d'amorcer le processus de développement durable du Marché Financier Régional :

- en mettant un terme à la coexistence des 2 marchés parallèles;
- en réalisant le rapprochement des 2 marchés de la CEMAC;
- pour permettre l'élargissement de la base des émetteurs et des investisseurs;
- pour permettre la mise en place des conditions d'une mobilisation optimale des ressources tant internes qu'externes;
- pour permettre la réalisation des économies d'échelle en évitant la duplication des dépenses d'investissement.



3.1. Bâtir un marché financier harmonisé et intégré(2)

■ En élaborant une matrice d'action permettant le rapprochement des 2 marchés :

● En procédant à l'harmonisation du cadre réglementaire;

- Institutionnalisation des réunions conjointes entre la COSUMAF et la CMF et avec les acteurs de marché (Bourses, Sociétés de bourse etc.) ;
- Appel d'offre d'une assistance technique en vue de rédiger le nouveau Règlement Général du Marché et les nouveaux textes d'application ;
- Processus de validation du Nouveau Règlement Général et adoption des Nouveaux textes d'application ;
- Processus de validation du Nouveau Règlement Général et adoption des Nouveaux textes d'application ;

● En procédant à La définition d'un cadre de coopération et d'échanges d'informations;

- Définir une nouvelle architecture pour la régulation du Marché Financier en zone CEMAC favorisant la création des différents Comités (éthiques, surveillance, délivrance des visa..);

● En procédant à la mise en place d'un « passeport CEMAC » relatif à l'appel public à l'épargne;

● En harmonisant de la réglementation des deux bourses ;

● En procédant à l'interconnexion des deux bourses.



3.2. Bâtir un Marché financier comme une dynamique nouvelle de financement de la croissance et de la réduction de la pauvreté en zone CEMAC

- En élaborant une matrice d'action permettant de développer efficacement le Marché Financier articulée autour des axes suivants :



3.2. Bâtir un Marché financier comme une dynamique nouvelle de financement de la croissance et de la réduction de la pauvreté en zone CEMAC (I)

➤ En initiant une étude prospective sur la profondeur de marché qui permet :

- La constitution d'un répertoire des entreprises de la CEMAC, potentiels émetteurs;
- L'élaboration d'un questionnaire soumis aux entreprises permettant de comprendre leur comportement;
- La constitution d'une base de données permettant de suivre l'évolution des entreprises;
- L'organisation des séances d'information sur le marché financier aux entreprises et l'actualisation de leur besoin en financement;
- L'accompagnement des entreprises.



3.2. Bâtir un Marché financier comme une dynamique nouvelle de financement de la croissance et de la réduction de la pauvreté en zone CEMAC (2)

➤ En incitant à une prospection dynamique des émetteurs par les professionnels du marché qui prend la forme :

- De l'élaboration par chacun des professionnels du marché d'un Plan d'action;**
- De l'organisation des rencontres « one-to-one » avec les émetteurs;**



3.2. Bâtir un Marché financier comme une dynamique nouvelle de financement de la croissance et de la réduction de la pauvreté en zone CEMAC (3)

➤ Par l'action volontariste des États, sous la forme :

- De promotion du règlement 14/007-UEAC-175-CM-15 portant institution d'un régime fiscal spécifique applicable aux opérations cotées à la BVMAC en vue de son insertion dans les législations nationales;
- De politique volontariste visant à orienter les entreprises publiques vers un financement par le marché;
- De politique volontariste visant à inciter et à recommander les entreprises de grande taille (multinationales ou non) le recours vers un financement par le marché financier;
- De rétribution de la compétence sur l'autorisation de change lors d'un appel public à l'épargne d'une société non résidente, à la BEAC;
- De l'amélioration de la transparence des entreprises par la loi en organisant et en responsabilisant les CAC, en mettant en place des normes comptables fiables, en obligeant les sociétés à déposer leurs états financiers auprès du registre de commerce et d'intégrer progressivement les principes de bonne gouvernance.



3.2. Bâtir un Marché financier comme une dynamique nouvelle de financement de la croissance et de la réduction de la pauvreté en zone CEMAC (4)

➤ En encourageant les réformes envisagées par la BEAC visant :

- la centrale des bilans;
- la centrale des risques;



3.2. Bâtir un Marché financier comme une dynamique nouvelle de financement de la croissance et de la réduction de la pauvreté en zone CEMAC (5)

➤ Par l'adaptation des conditions d'accès des PME au marché par la création d'un marché alternatif :

- **Exigibilité non soumise ni aux résultats bénéficiaires ni à la distribution antérieure des dividendes;**
- **Mais à la production d'un business plan approuvé par le Conseil d'Administration et soumis au CAC qui montre que le recours au marché financier engendre des bénéfices dès l'année de l'introduction en bourse de la PME;**
- **Exigence d'un sponsor (capacité d'analyse de risque) capable de s'engager à ce que la PME remplisse ses obligations de transparence et d'information;**
- **Incitation à la création d'un fonds de garantie dédié aux PME;**
- **Incitation à la création des fonds de capital risque, des fonds de capital investissement etc.**



3.2. Bâtir un Marché financier comme une dynamique nouvelle de financement de la croissance et de la réduction de la pauvreté en zone CEMAC (6)

➤ Par la création et le développement des produits d'épargne collective :

- **En accélérant le processus de mise en place de la réglementation sur les produits d'épargne collective;**
- **En encourageant le développement des marchés de titres publics en zone CEMAC;**



3.2. Bâtir un Marché financier comme une dynamique nouvelle de financement de la croissance et de la réduction de la pauvreté en zone CEMAC (7)

➤ Par le renforcement des capacités et de compétence des acteurs de marché :

- En les dotant de moyens humains suffisants et compétents capables de démarcher les émetteurs, de respecter la déontologie, de respecter la réglementation du marché;
- En les dotant des capacités opérationnelles suffisantes;
- en les dotant des moyens financiers suffisants.



3.2. Bâtir un Marché financier comme une dynamique nouvelle de financement de la croissance et de la réduction de la pauvreté en zone CEMAC (8)

➤ En assurant l'accompagnement progressif des acteurs de marché :

- Par l'instauration des séminaires d'information sur la réglementation du marché;**
- Par l'élaboration des Circulaires sur la réglementation du Marché;**
- Par la consultation préalable des acteurs de marché sur la prise de certaines instructions du marché.**



3.2. Bâtir un Marché financier comme une dynamique nouvelle de financement de la croissance et de la réduction de la pauvreté en zone CEMAC (9)

➤ En assurant la promotion du marché et la diffusion de la culture boursière :

- Par l'institutionnalisation de la « Semaine du Marché Financier de l'Afrique Centrale »;
- Par l'institutionnalisation des « Journées du Marché financier de l'Afrique Centrale »;
- Par l'organisation des ateliers , de dîners-débats sur les thématiques de marché;
- Par l'organisation des journées porte ouvertes;
- Par les formations dédiées aux journalistes et aux administrations des États et les séances d'information et d'éducation des investisseurs.



3.2. Bâtir un Marché financier comme une dynamique nouvelle de financement de la croissance et de la réduction de la pauvreté en zone CEMAC (10)

➤ En instituant un « Comité de Développement du marché » ayant pour objet :

- **De faire le point régulier sur l'état d'avancement de la mise en place des différentes actions;**
- **De proposer des aménagements et faire des recommandations.**



3.2. Bâtir un Marché financier comme une dynamique nouvelle de financement de la croissance et de la réduction de la pauvreté en zone CEMAC (11)

➤ En proposant des alternatives de financement dans le cadre du Programme Économique Régionale (PER).